

— organiser et conduire la formation générale des ORSEM au profit de la RTIDF.

L'ESORSEM peut se voir confier par le CoFAT l'étude de mandats particuliers dont l'instruction aura été demandée par la délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT).

3.5. Rôle de la direction générale de l'administration et des ressources.

Placée aux ordres d'un chef d'état-major, elle assure le fonctionnement courant du CESAT.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation ressources-humaines,

Louis DUBOURDIEU.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 267 portant dissolution du cercle mixte de l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines).

Du 26 avril 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 0 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLUTION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 135

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 10.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽²⁾, modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽³⁾, modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001⁽⁴⁾, modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des cercles de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le cercle mixte de l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) est dissous à compter du 31 mars 2006.

Art. 2. Vingt pour cent des sommes provenant des avoirs deniers de cet organisme seront reversés au fonds ministériel d'entraide des cercles et quatre vingt pour cent au fonds non ministériel d'entraide des cercles de la région terre Ile-de-France.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Paris, commandant de la région terre Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

(2) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(3) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(4) BOC, p. 2921 ; BOEM 135.

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Albert BONNENFANT

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 273 portant dissolution du foyer du
13^e régiment du génie du Valdahon (Doubs).**

Du 02 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 1 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLUTION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 11.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽⁵⁾, modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽⁶⁾, modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000⁽⁷⁾, modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le foyer du 13^e régiment du génie du Valdahon (Doubs) est dissous à compter du 30 avril 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 13^e régiment du génie du Valdahon.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Albert BONNENFANT

(5) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(6) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(7) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.